

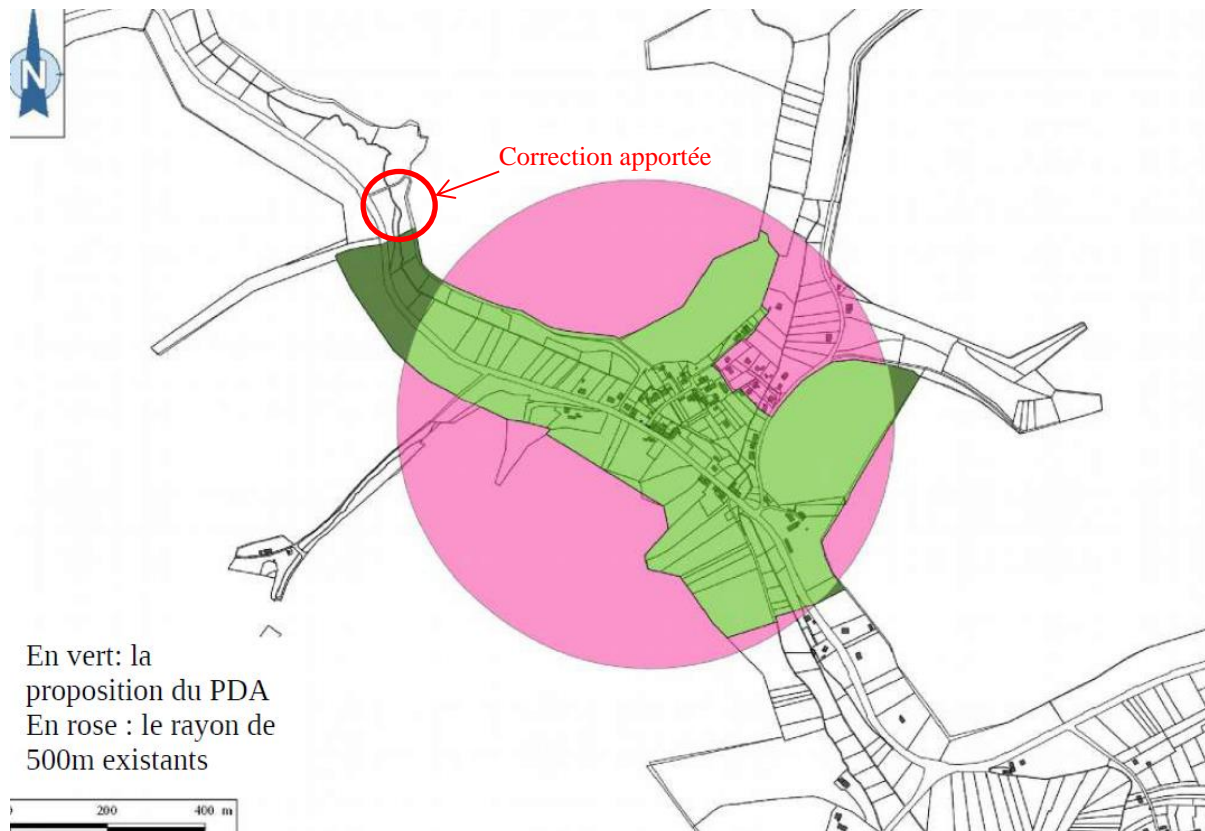
## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2019

Date de la convocation : <b>17 avril 2019</b> Date affichage : <b>17 avril 2019</b>	Nombre de membres en exercice : <b>10</b> Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le dix-sept avril s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	<b>Présents : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LANDRE Jean-Paul, LEPPERT Gérard, LINDAUER Martine</b> <b>Procurations : LOSTETTER Philippe à LINDAUER Martine, LEPPERT Anne à KRAUSE Guillaume</b>
<u>Secrétaire de séance :</u>	<b>Absent(s) excusé(s): LOSTETTER Philippe, LEPPERT Anne</b>

### ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20 h 00)

<b>1.</b>	<b>Modification du périmètre des abords de monuments historiques</b>	
-----------	--	--

M. le Maire présente le projet de périmètre des abords des monuments historiques proposé par les architectes des bâtiments de France. Jusqu'à présent le périmètre était délimité par un cercle de rayon 500m, il s'agit de redéfinir le périmètre en y incluant la notion de covisibilité.



Une rectification a été apportée suite à l'intervention lors de la réunion de présentation et de concertation dans le cadre de la conférence des maires.

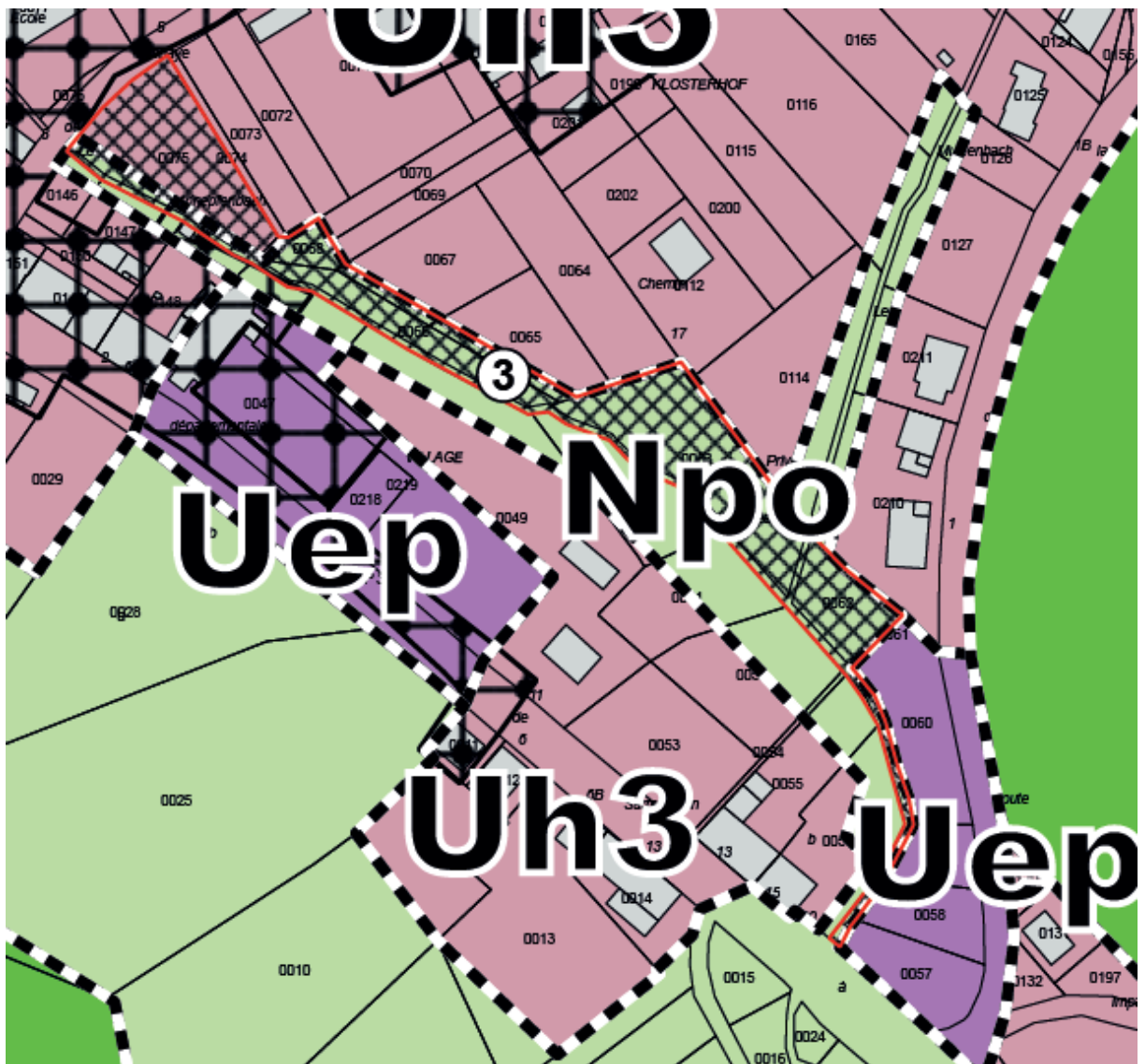
Une nouvelle réunion aura lieu le vendredi 26 mai 2019 à la communauté des communes.

2.	<b>Projet de PLUi validé par le Conseil communautaire : Modifications et délibération de la commune</b>	
----	---	--

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de PLUi approuvé par le conseil communautaire. Le Conseil municipal a la possibilité de rectifier le tracé dans le cadre fixé par les différentes lois (SRU, SCoTAS, ...)

Par rapport au dernier tracé connu, certaines corrections ont été apportées :

- Prise en compte du droit de réserve le long de la rivière au centre du village



- Correction sur la parcelle 89 de la section 5



Le Conseil municipal, outre les modifications déjà apportées, désire apporter les modifications suivantes :

- Emplacements réservés pour les parcelles 70, 69, 67, 64, 65 section 2
- Inclure l'abri pour lequel un permis de construire a été délivré dans la zone UH3 de la parcelle 188 section 5
- Inclure une emprise de 1,5 m de chaque côté de la route de la Hardt, du début de la RD35 jusqu'au carrefour ou devrait se situer la citerne incendie.

Les propositions de modification seront présentées lors de la réunion du 26 avril 2019 avec le bureau d'études à la Communauté des communes.

<b>3.</b>	<b>Décision modificative au budget N° 1</b>	DCM 2019/017
-----------	---	--------------

M. le Maire informe le Conseil municipal que lors de la confection du budget service général, il avait omis de créer une opération pour l'étude de Fredon Lorraine dans la démarche visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires. L'étude a coûté 2450€ HT et une aide a été attribuée à hauteur de 60%, soit 1470€ par l'AERM.

Il en est de même pour le plan de sauvegarde communal avec l'intégration d'un plan de secours, qui est éligible au FCTVA, ce qui se traduit par une inscription en section d'investissement par la création d'une nouvelle opération.

Les nouvelles opérations à créer en section d'investissement seront :

- Opération 45 : Etude zéro phyto et opération 46 : Plan de sauvegarde communal

<b>Comptes</b>	<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
	<i>Initial</i>	<i>Final</i>	<i>Initial</i>	<i>Final</i>
203 Frais d'études (Op 45)			0€	3 000€
138 Autres subventions (Op 45)	0€	1 470€		
2158 Matériel et outillage techniques (Op 46)			0€	8 000€
022 Dépenses imprévues			12 148.06€	2 618.06€
<b>Total</b>	0€	1 470€	12 148.06€	13 618.06€
<b>Différence</b>		+ 1 470€		-1 470€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer l'opération 45 Etude zéro phyto en y affectant 1 470€ en recettes (subvention AERM) et 3 000€ en dépenses
- De créer l'opération 46 Plan de sauvegarde communal en y affectant 8 000€ en dépenses
- De diminuer les dépenses imprévues de la section d'investissement de 9 530€.

<b>4.</b>	<b>Subvention au profit de M. LINDAUER Vincent et Stéphanie WEIGEL pour l'enfant Téo LINDAUER séjour à la ferme</b>	DCM 2019/018
-----------	---	--------------

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a été destinataire d'une attestation de séjour concernant l'enfant LINDAUER Téo pour la participation d'un séjour à la ferme Léonie à St Laurent en Grandvaux, dans le cadre de l'Aide aux Handicapés Moteurs. La participation financière des parents s'est élevée à 200€. Une subvention est sollicitée par les parents.

Le Conseil municipal, après débat, décide par 7 voix pour et 3 abstentions d'accorder une subvention à hauteur de 40 € soit 20% de la somme.

<b>5.</b>	<b>Festival Euroclassique : Accueil du groupe Klezmhear</b>	DCM 2019/019
-----------	---	--------------

Dans le cadre du Festival franco-allemand Euroclassic, le concert Klezmhear aura lieu le 29 septembre 2019 à 16h en l'Eglise Sainte Elisabeth de STURZELBRONN. Il est de coutume, que la commune organise un verre de l'amitié à l'issue du concert aux artistes et musiciens et aux invités.

Le Conseil municipal, après débat, décide par 9 voix pour et 1 abstention d'organiser le verre de l'amitié à l'issue du concert

<b>6.</b>	<b>Achat d'un tracteur à un particulier</b>	DCM 2019/020
-----------	---	--------------

Monsieur le Maire de la commune rappelle, que lors de la séance du Conseil municipal du 13/03/2019, sous les points divers, il avait été décidé d'acheter à M. ROESSLINGER François le tracteur-tondeuse pour un prix de 3 250€. Il s'agit de reprendre ce point officiellement à l'ordre du jour et de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir le tracteur de M. ROESSLINGER François au prix de 3 250€.

<b>7.</b>	<b>Divers</b>	
-----------	---------------	--

Contrat WAGNER Christelle :

Après demande auprès de Pôle Emploi, le contrat unique d'insertion de Mme WAGNER Christelle a pu être à nouveau renouvelé pour une durée de 1 an.

Le contrat serait pris en charge à hauteur de 50% par l'état.

Chemin de l'excellence :

M. le 1<sup>er</sup> adjoint présente à l'ensemble du conseil le circuit de randonnée appelé chemin de l'excellence mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Bitche en accord avec l'ONF et la commune.

Le balisage sera effectué par le Club Vosgien de NIEDERBRONN.

Deux points de départ sont prévus le premier au village place de la fontaine et le deuxième à la Bremendell.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22H40.*